



SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Adoption d'une décision modificative pour le budget principal 2016

Le vingt-et-un octobre deux mille seize, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord-Pas-de-Calais numérique », s'est réuni dans les locaux du Conseil Régional des Hauts-de-France, à Lille, sur convocation en date du treize octobre deux mille seize, sous la présidence de monsieur Christophe COULON.

Présents : 11 (Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Olivier DELBE, Monsieur Mickael HIRAUX, Monsieur Luc MONNET, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Alain DELANNOY, Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY)

Excusés : 3 (Madame Valérie LETARD, Monsieur Bruno DUVERGE, Monsieur Jean-Claude DISSAUX)

Pouvoirs : 6 (Madame Anne VANPEENE (Pouvoir à Monsieur Luc MONNET), Monsieur Jean-Claude PRUDHOMME (Pouvoir à Monsieur Alain DELANNOY), monsieur Guillaume DELBAR (Pouvoir à Monsieur Daniel LECA), Monsieur Patrick KANNER (Pouvoir à Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY), Monsieur Philippe RAPENEAU (Pouvoir à Monsieur Christophe COULON), Monsieur Jean-Marc GOSSET (Pouvoir à Monsieur Mickaël HIRAUX).

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2016 voté le 27 novembre 2015,

Vu l'instruction comptable M14,

Il est demandé au comité syndical de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

EN SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES) :

1/ Inscription de crédits au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » d'un montant de 10 000 euros

2/ Diminution des crédits de 10 000 euros au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », ce qui porte le montant de 1 001 656 à 991 656 euros. Cette opération est nécessaire pour conserver l'équilibre budgétaire initial.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget principal en M14 pour l'exercice budgétaire 2016.

Adopté par :

- Voix pour : 17
- Voix contre
- Abstentions :
- Nombre d'élus participant au vote : 17

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat,



Monsieur Christophe COULON

Transmis au contrôle de légalité le :